



MINISTÈRE DES ARMÉES



La Musique de l'Air

Recrute un sous-officier

Saxhorn Alto jouant le clairon

Jeudi 18 mars 2021

Epreuve d'admissibilité :

- Étude numéro 6 - Jean-Baptiste Arban

Epreuve d'admission :

- **Masquerade** - Philippe Sparke (intégralement, sans coupures optionnelles) Éditions *Studio Music*
- **Traits d'orchestre** (communiqués lors de l'inscription)
- **Lecture à vue**
- **Entretien avec le jury**

Inscriptions uniquement par e-mail avant le 08 mars 2021 à l'adresse suivante :

julie.poinsignon@intradef.gouv.fr

Conditions à réunir :

Outre les conditions à remplir pour souscrire un engagement initial dans l'armée de l'air telles que définies par l'instruction n° 1005/DEF/DRH-AA/SDGR/BGA/DGA du 15 mars 2016, le candidat doit également satisfaire aux conditions particulières suivantes :

- Etre titulaire d'un diplôme décerné par un conservatoire national supérieur de musique et de danse ;
- Etre âgé de moins de 30 ans à la date de prise d'effet d'un engagement initial ;
- Remplir les conditions médicales et physiques d'aptitudes exigées des candidats par l'instruction n° 4000/DEF/DRH-AA/SDEPRH-HP/BPECA du 20 avril 2017.

Inscriptions au concours

- Candidat(e)s civil(e)s : lettre de candidature accompagnée d'un curriculum vitae, copie de la carte nationale d'identité et justificatif relatif à la participation à la journée défense citoyenneté (JDC)
- Candidat(e)s militaires non officiers : lettre de candidature accompagnée d'un curriculum vitae, copie de la carte nationale d'identité, demande d'autorisation à concourir et à changer d'armée transmises par voie hiérarchique réglementaire.

Lieu : Les épreuves de sélection se dérouleront dans les locaux de la Musique de l'Air, Base aérienne 107 (Zone Nord) – Bâtiment 17N
Rue du Général Valérie André - 78140 Vélizy-Villacoublay. Ligne Bus 42, arrêt : « Les Ailes ».